

MAITRE D'OUVRAGE : BIL TA GARBI

INTITULE DE L'AFFAIRE : RECHERCHE DE SITES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES

NOM DU REDACTEUR : MARC VENGUD

LIEU DE LA REUNION : CANOPIA / BAYONNE

DATE DE LA REUNION : 01/02/2019

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 11/02/2019

Nom / Rôle ¹	Société / Organisme / Collectivité / Agence	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax
Martine BISAUTA	Bil Ta Garbi	X		X		
Dominique BOSCOQ	Bil Ta Garbi		X	X		
Dominique CARRERE	Bil Ta Garbi	X		X		
Carine GERARD	Bil Ta Garbi	X		X		
Amaia LISSALDE	Bil Ta Garbi	X		X		
Magali LARTIGUE	Bil Ta Garbi	X		X	06 71 36 68 89	
Corinne BISCAÏCHIPY	Sous-Préfecture Bayonne	X		X		
Yves BOULAIGUE	UD DREAL	X		X		
Frédéric DUBERT	DREAL	X		X		
Stéphane PIFFET	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)	X		X		
Eric DOHOLLOU	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)	X		X		
Nicolas JEANJEAN	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)		X	X		
Mr ARRIBERE	CCBG		X	X		
Christophe SCHNEIDER	CAPB - Urbanisme	X		X		
Katia Emerand	CAPB-Urbanisme		X	X		
Geneviève LARZABAL	CAPB- Collecte		X	X		
Claire MEURICE	CAPB- Collecte		X	X		
Létizia DELORME	SCOT		X	X		
Thierry AIME	SCOT PBS	X		X		
Antonia GARCIA	AUDAP		X	X		
Sébastien GRANDJEAN	AUDAP		X	X		
Marc TRINQUE	AUDAP	X		X		
Céline DELACROIX	Département 64	X		X		
Christian PAILLE BARRERE	Département 64	X		X		
Marie-Christine BOUTHEAU	Région		X	X		
Sheila ZECOVIC	Région		X	X		

¹ Représentant du Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

Patricia FORTIN	Région		X	X		
Antoine BONSCH	Ademe		X	X		
Lionel BEHOTEGUY	Fédération Française du Bâtiment		X	X		
Laurent BOURGUIGNON	Fédération Française du Bâtiment		X	X		
Estelle HARTOUX	Fédération Française du Bâtiment		X	X		
Sylvain LECOQ	Fédération Régionale des Travaux Publics		X	X		
Laurence PEANT	Confédération Française des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)			X		
Jean CONDOM	FNADE / SUEZ	X		X		
Bruno BOUQUET	Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux Aquitaine (UNICEM)	X		X		
Maryse DURRUTY	Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux Aquitaine (UNICEM)		X	X		
Eric PENACQ	SAFER		X	X		
Mathilde ESQUERDO	CEBATRAMA-CERC		X	X		
Sébastien PERRUCHOT	CEBATRAMA-CERC		X	X		
Emile BIRACHELLE	CADE	X		X		
Pantxo TELLIER	CADE	X		X		
Michel BOTELLA	SEPANSO			X		
Matthieu GADAN	SUEZ Consulting		X	X		
Marc VENGUD	SUEZ Consulting	X		X	06 74 90 98 58	

OBJET DE LA REUNION :

Réunion de présentation de la phase 2.

Validation de différentes étapes et de la méthodologie de sélection des 20 sites à visiter.

SUITE A DONNER :

Proposition des 20 sites à visiter sur la sélection des 36 sites.

9h30 : Présentation Marc VENGUD

Présentation de la démarche des phases 1 et 2 comprenant :

- Présentation de l'analyse cartographique
 - Les critères de sélection : critères cartographiques (exclusion/appréciation) ;
 - Les cartographies des enjeux/contraintes.
- Présentation et validation d'étapes intermédiaires
 - Calcul des flux théoriques de production des déchets inertes après réemploi : DIAR ;

- Proposition de sous-secteur et calcul des barycentres de production ;
- Critères de sélection sur la distance parcourue et cartographie résiduelle des zones potentielles ;
- Calcul des surfaces nécessaires et du nombre d'installations ;
- Critères de sélection des sites.
- Méthodologie de recherche sur la cartographie au 1/25000
- Critères de sélection des sites, notations et pondérations.
- Analyse multicritères, hiérarchisation et proposition de classement en trois catégories A, B et C.
- Résultats et proposition sur les 36 sites de catégorie A d'une méthodologie de sélection de 20 sites à visiter.
- Planning actualisé

Au cours de la présentation il a été demandé aux membres du comité de pilotage (COFIL) de valider ou d'émettre des remarques sur les étapes de la phase 1, ainsi que sur les critères de sélection des sites. Ces étapes étaient validées préalablement par le comité technique (COTECH). Il s'agissait notamment :

- Découpage par zone de taux de production de déchets cohérente et homogène. Neuf zones au total sur le territoire de Bil Ta Garbi.
- Proposition de répartitions futures des filières de gestion des déchets inertes après réemploi.
- Evaluation des surfaces nécessaires pour les installations de stockages en ISDI et pour les installations de valorisation PLT.
- Le principe d'une recherche de sites sur les zones disponibles et limitées en temps d'accès à 15min ou 25min, soit 15 à 25 km.
- Les critères de sélections (notification et pondération) des futurs sites localisés par sous-secteur.

En fin de présentation, il a été demandé à l'ensemble des participants la validation sur la méthodologie de sélection des 20 sites à visiter. Les deux possibilités proposées étaient les suivantes :

Choix N°1 : Approche algébrique

On prend les 20 premiers sites qui ressortent sur les 36 en classe A. Le Cotech, analyse ensuite ces sites pour vérifier leur disponibilité pour la visite (projet, urbanisation trop dense, etc.).

Choix N°2 : Approche qualitative

Sur les 36 proposés (ou plus si catégorie B) et le nombre de sites à visiter par sous-secteurs, le Cotech sélectionne les 20 sites les plus pertinents, sous réserve de sélectionner des sites classés en catégorie A ou B.

Au cours et en fin de présentation, un certain nombre de remarques ou questions a été formulé et a été reporté ci-après :

Intervenant	Question ou commentaire	Réponse ou commentaire
Mr TELLIER	Analyse cartographique : Existe-t-il une proportion des zones favorables sur les différents secteurs ?	MV : Cet aspect n'a pas été évalué dans la mesure où les zones de plus faibles contraintes identifiées par cartographie sont suffisamment vastes.
Mr BOTELLA	La méthodologie prend-elle en compte l'augmentation de la population et les nouveaux chantiers de BTP à venir ? Il faut une adéquation entre les besoins et les capacités d'absorption pour lutter contre les décharges sauvages.	MV : L'augmentation de la population est prise en compte de façon globale sur les statistiques du projet de plan. Les chantiers BTP ne sont pas connus et n'ont donc pu être pris en compte. Objectif ambitieux de BTG pour lutter contre les dépôts sauvages. CD : L'étude se base sur le projet de plan du département qui avait intégré les prospectives des SCOT.
Mr BOUQUET	Les sites doivent présenter des volumes minimaux d'acceptation.	MV : Le nombre de sites par sous-secteurs prend en compte les besoins plus importants à l'approche des communes littorales. Leur taille et capacité doivent aussi tenir compte de leur impact sur la population.
Mr BOTELLA	Déplore les stockages principalement sauvages en zone humides.	MV : Les zones humides sont exclues dès la recherche cartographique et lorsqu'elles ne sont pas cartographiées, elles seront précisées et exclues lors de l'enquête de terrain de la phase 3.
Mr TELLIER	La recherche a-t-elle pris en compte les zones inondables et la proximité des rivières ?	MV : Critères pris en compte en excluant les zones inondables et en conservant une distance vis-à-vis des cours d'eau (critère de choix).
Mr BOUQUET	La logique de remplissage d'excavation ou de trou est-elle privilégiée ?	MV : Non, le principe de tumulus est souvent mis en avant. La meilleure intégration est celle du déblais/remblais dans une zone en pente mais sans excavation. Pour cette raison la topographie du terrain est un critère apprécié lors de l'examen des cartes au 1/25000 et la délimitation des sites potentiels.
Mr AIME	La qualité agricole du terrain est-elle prise en compte ?	MV : Cet aspect est en partie traité dans la recherche de site par l'information de la photo aérienne et des cartes au 1/25000 comme par exemple la présence de vignes, de champs cultivés et de boisement. Egalement pris en compte dans la cartographie sur l'occupation des sols.
Mr TELLIER	Comment est évaluée l'acceptation sociale ?	MV : la logique de la démarche favorise une meilleure acceptation sociale. A l'échelle du site le spécialiste apprécie la perception visuelle, les difficultés de circulation (traversée de bourg ou de groupement d'habitations) et la proximité des habitations.
Mr PIFFET	Il faudra communiquer la démarche auprès du public pour son acceptation	

Mr AIME	Comment se répartissent par sous-secteur, les 20 sites identifiés sur les 114 au total ?	MV : La répartition répond à une logique de production de déchets mais également à une logique de distance (ou de temps d'accès). AL : Le nombre de 20 sites est contractuel.
Mr PAILLE BARRERE	Quel sera le nombre final de sites après la visite ?	MV : Difficile de répondre, car en théorie les étapes précédentes ont permis d'éliminer les sites présentant les plus fortes contraintes. Toutefois il n'est pas possible sur la base d'informations cartographiques, d'apprécier les critères fonciers, des modifications récentes ou un usage du terrain non connu. Les sites n'ayant pas fait l'objet de visites, y compris de catégorie B, pourront faire l'objet de visites ultérieures.
Mr TELLIER	Les superficies des sites sont-elles comparables ?	MV : Il existe une forte disparité de production donc les sites de grande capacité sont à privilégier sur zones de forte production.
Mr BOTELLA	La durée estimée de 20 ans est peut-être trop grande et ne permet pas de savoir ce qui va se passer sur la valorisation ?	MV : La durée de vie a été abordée en COTECH et la valeur de 20 années correspond à la moyenne des avis qui allaient de 15 à 25 ans. DC : De nombreux sites seront mixtes (traitement / stockage) et pour les sites n'ayant qu'une activité de stockage, il pourra être envisagé une poursuite avec de la valorisation.
Mr BOUQUET	L'augmentation de la part de la valorisation est prévue dans les chiffres du projet de plan.	ML : Les ambitions de BTG avec 80% de valorisation matière, vont au-delà des chiffres prévus par la LTECV.
Mr DIRATCHETTE	Qu'en est-il de l'impact des ISDI sur l'environnement ? Il doute de la qualité des déchets et de l'innocuité de tels aménagements sur l'environnement	AL : Indique que les déchets font l'objet d'une traçabilité pour être déposés en ISDI. MV : Les ISDI subissent des contrôles environnementaux avec notamment, la présence de piézomètres amont et aval qui permettent de façon indirecte, de contrôler que des produits polluants n'ont pas été stockés sur site
Mr DIRATCHETTE	Les maîtres d'ouvrage ont des difficultés pour récupérer les bordereaux	MB : Les choses évoluent. Les services sont de plus en plus attentifs et les cahiers des charges de plus en plus contraignants
Mr PAILLE BARRERE	Indique une responsabilité des communes sur la gestion de leurs déchets inertes	MB : informe d'une démarche en cours sur l'aide technique et pédagogique pour aider les communes dans cette gestion (Cf rencontres du BTP) et précise l'importance de la commande publique.
Mr TELLIER	Les surfaces identifiées seront -elles adaptées au traitement prévu ?	MV : dans la phase ultime Safege Consulting esquisse les aménagements nécessaires et permet d'envisager la capacité du site.
Mr BOULAIGUE	Prendre en compte dans le choix de sites les sites existants.	MV : La distance aux sites existants est un critère pris en compte mais avec une pondération faible puisque la plupart des sites ont une fermeture prévue dans un proche délai.

Mr PAILLE BARRERE	Il faut prendre en compte la prévention avec pour objectif de limiter la production des déchets et faire le choix de « l'évitement du déchet ».	MB : C'est le travail de fond entrepris pour atteindre le changement des mentalités. La méthode présentée en est la démonstration, elle est à l'opposé de la méthode ancienne de « l'opportunité ».
Mr PAILLE BARRERE	Le projet de plan demande l'exemplarité du secteur public sur la production des déchets alors que le secteur privé fait ce qu'il veut.	
Mr TELLIER	Quels seront les moyens de contrôle du futur opérateur privé sur la Croix des Bouquets ?	MB : Pour permettre une maîtrise la plus complète, le cahier des charges sera strict et exigeant. DC : 2 appels d'offres vont être lancés : pour les travaux et pour le futur exploitant. BTG y demandera des exigences réglementaires, technique et de contrôle qui font l'objet d'échanges avec la mairie. Ces dispositions pourront être expliquées.

En fin de présentation, un tour de table est fait pour émettre un avis sur la méthodologie de sélection des 20 sites à visiter. La méthode de l'approche qualitative n°2 est retenue par le plus grand nombre.

En fin de séance Madame BISAUTA remercie BTG et le bureau d'études SAFEGE pour la qualité du travail. Elle rappelle que le croisement des critères ne peut répondre à l'ensemble des difficultés, mais élimine un nombre important de questionnements. Le zéro impact n'existant pas, la solution et les sites retenus constitueront un important progrès au regard de la situation actuelle.